
M.E.S., Numéro 129, Vol.1, juillet – août 2023
<https://www.mesrids.org>
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N°ISSN (en ligne) : 2790-3109
N°ISSN (impr.) : 2790-3095
Mise en ligne le 29 juillet 2023



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, juillet - août 2023

PERCEPTION DES ENSEIGNANTS DES ECOLES INCLUSIVES DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP.

*Etude menée auprès des enseignants du primaire des écoles ordinaires
à classes inclusives de la ville-Province de Kinshasa*

par

Pierre NTUMBA KONSOKUBI

Assistant

Ali MULENDA SUMBU

Professeur Docteur

Berthier NDANDULA MPAKASA

Alphonse-Marie GASHITA MAYIMBI M'WEJI

Julio MOBUKA IYENSAY

Emmanuel KONGO MIKOBI

*(Tous) Faculté de Psychologie et Sciences de l'Education,
Université de Kinshasa*

Résumé

La présente étude porte sur la perception des enseignants des écoles inclusives des élèves en situation de handicap. Elle a pour objectifs de déceler les différentes perceptions qu'ont les enseignants du primaire des écoles ordinaires à classes inclusives de la ville-Province de Kinshasa. Pour ce faire, nous avons eu à enquêter 77 enseignants provenant de 11 écoles inclusives qui sont réparties en régime de gestion de l'enseignement en RDC que décrivons ainsi: Ecoles non Conventionnés 3, Ecole Conventionnées Catholiques 5, Ecole Conventionnés Protestantes 2, Ecole Conventionnées Kimbanguistes 1, ont constitué notre échantillon. Les résultats obtenus de l'enquête avec la technique de questionnaire auprès des enseignants des écoles inclusives montrent que 90% des enseignants des écoles primaires inclusives de la Ville-Province de Kinshasa ont une perception positive sur les élèves en situation de handicap et 94% de ce dernier souhaitent continuer à les enseigner au sein de leurs classes. Il est vrai que l'enseignement inclusif nécessite beaucoup de moyens, mais il est aussi admis que l'enseignement spécial favorise la ségrégation et la discrimination.

Mots-clés : perception, handicap, école inclusion.

Abstract

This study focuses on the perception of teachers of inclusive schools for students with disabilities. It aims to detect the different perceptions that primary school teachers have of ordinary schools with inclusive classes in the city-province of Kinshasa. To do this, we had to investigate 77 teachers from 11 inclusive schools which are divided into an education management system in the DRC, which we describe as follows: Non-Conventioned Schools 3, Catholic Conventioed School 5, Protestant Conventioed School 2, Conventioed School Kimbanguists 1 constituted our sample. The results obtained from the survey with the questionnaire technique among teachers of inclusive schools show that 90% of teachers of inclusive primary schools in the City-Province of Kinshasa have a positive perception of students with disabilities and 94% of the latter wish to continue to teach them in their classes. It is true that inclusive education requires a lot of resources, but it is also recognized that special education promotes segregation and discrimination.

Keywords : perception, disability, and school inclusion

INTRODUCTION

L'éducation est un droit fondamental à tout être humain, lequel droit est garantie par la Déclaration Universelle de Droits de l'Homme de 1948 qui stipule dans son article 26 que : « Tout être Humain à droit à l'éducation »

Kabeya Kadiebue (cité par Ngandu Ketoka 2018), affirme qu'avoir une population éduquée ou instruite est devenu synonyme du développement et que le sous-développement est synonyme de sous-instruction.

Tous s'accordent que l'école est un sanctuaire où on acquiert des connaissances et constitue un moyen de transmission du savoir-être, du savoir-faire et savoir-vivre et il constitue aussi un moyen de perpétuation des valeurs culturelles.

Selon Ngandu Ketoka (2018), le savoir est le facteur du développement puisqu'il constitue une source des valeurs humaines, de richesse et des avantages comparatifs et des compétences d'une nation sur le plan international.

Mukenge Kabeya (2016) quant à lui, ajoute qu'en vue du progrès et du bien-être de chacun et de tous, il importe que toute personne humaine puisse avoir accès effectif au monde du savoir, à la scolarité sans discrimination aucune, car les compétences et les aptitudes sont indifféremment réparties entre les individus valides et ceux vivant avec handicap.

Cela fait suite aux exigences des travaux sur les Objectifs du Millénaire et du Développement (O.M.D) et ceux de l'Education Pour Tous (E.P.T), ainsi, chaque Etat ayant ratifié ces résolutions devraient organiser deux types d'enseignements au sein de son système éducatif respectif, un premier type dit enseignement ordinaire destiné aux personnes dites valides et le second l'enseignement spécial pour les personnes vivant avec handicap.

Ainsi, les personnes en situation de handicap pouvaient fréquenter les établissements scolaires adaptés à leurs niveaux.

La Convention des Etats relatifs aux Droits des personnes handicapées de 2006, préconise une éducation inclusive et stipule que chaque Etat puisse veiller à ce que les personnes en situation de handicap ne soient pas exclues du système d'enseignement général en se fondant sur leur handicap comme contrainte.

Avec la convention relative aux droits de l'enfant, tous les jeunes sont sensés étudier et l'école doit devenir obligatoire. C'est ainsi qu'il faut offrir aux enfants, aux adolescents et aux adultes handicapés mentaux des chances égales en matière d'enseignement primaire, secondaire et supérieur dans un cadre purement spécial. Selon ladite convention dans son article 18 et 23, les parents ont une obligation d'élever leurs enfants et les aider dans tous les niveaux de la vie car c'est de leur charge. (Unesco, 2000).

Tout enfant en situation de handicap doit mener une vie meilleure possible dans l'environnement sociétale. Le gouvernement a l'obligation d'élaguer tous les obstacles qui empêchent ces derniers de devenir indépendants et de participer activement à la vie de la communauté. (Ntumba konsokubi, 2022).

Les partisans de l'inclusion pensent que dans une perspective d'intégration, il appartient aux élèves en situation de handicap de fournir les efforts d'adaptation à l'école et à ses normes de fonctionnement. Par contre dans une perspective d'inclusion, on considère que, c'est prioritairement à l'école de s'adapter pour prendre en compte de diversité des élèves. Elle met l'accent sur le fonctionnement scolaire et sur les conditions pédagogiques à instaurer pour réduire les obstacles aux apprentissages. (Mulenda Sumbu, 2016).

La République démocratique du Congo comme tant d'autres pays ayant ratifié cette convention, matérialise cette vision dans son article 45 de la Constitution de 2006 alinéa 2 qui stipule ce qui suit : « Toute personne a accès aux établissements d'enseignement national, sans discrimination de lieu d'origine, de race, de religion, de sexe, d'opinions politiques ou philosophiques, de son état physique, mental ou sensoriel, selon ses capacités ».

Cela montre une bonne volonté de la part des autorités d'organiser l'enseignement de manière à ce que tous puissent y avoir accès. Mais la République Démocratique du Congo a développé ce type d'éducation un peu tardivement.

Pour répondre aux directives contenues dans la Convention relative aux Droits des personnes handicapées du 13/12/2006 et de celle relative aux Droits de l'Enfant du 20/11/1989 sur la mise en place des sociétés inclusives dans lesquelles tous les enfants ont le même droit à l'école, l'ONG Handicap International en partenariat avec le ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique a depuis 2007, mis en place le projet Education Inclusive.

Ce projet avait été expérimenté dans 12 écoles dans la Ville de Kinshasa. En avril 2009, un nouveau projet avait été lancé et se concentrait sur le renforcement des capacités des enseignants et des inspecteurs ainsi que sur des travaux d'aménagement des infrastructures scolaires, des installations sanitaires et des tableaux dans les salles de classes. Ces travaux étaient dans les 12 écoles pilotes.

Par sa définition, l'éducation inclusive nécessite une cohabitation entre les enfants valides et ceux en situation de handicap dans les mêmes installations et ils suivent les mêmes enseignements, ainsi, les enseignants peuvent développer différentes conceptions sur les élèves en situation de handicap.

Au regard de ce qui précède, la préoccupation de la présente étude se résume sous forme de la question suivante : Les enseignants du primaire des écoles inclusives de la ville-province de Kinshasa ont-ils une perception positive des élèves en situation de handicap ?

Ainsi, l'hypothèse de cette étude est formulée de la manière suivant : *Les enseignants du primaire des écoles inclusives de la ville-province de Kinshasa auraient une perception positive des élèves en situation de handicap.*

I. DEFINITION DES CONCEPTS CLES

1.1. Perception

Le concept perception tire son origine du vocabulaire latin **perceptio** et se rapproche à l'action et à l'effet de percevoir (recevoir au moyen de l'un des sens les images, impressions ou sensations externes, ou comprendre et connaître une chose).

Elle peut faire allusion à la connaissance, à l'idée ou à la sensation intérieure survenant d'une impression matérielle issue de nos sens. Pour la psychologie, la perception est la fonction qui permet à l'organisme de recevoir, d'élaborer et d'interpréter l'information qui provient de l'entourage par le biais des sens.

La perception a commencé à être étudiée au XIX^{ème} siècle. Les premiers modèles qui mettaient en rapport la magnitude (ampleur ou grandeur) d'un stimulus physique avec la magnitude de l'évènement perçu ont fait naître la psychophysique.

Les experts en la matière assurent que la perception est le premier processus cognitif qui permet au sujet de capter l'information de son entourage moyennant l'énergie issue des systèmes sensoriels

C'est dans cette même ordre d'idées que Richard Ngub'usim (2015), ajoute qu'étudier la perception est le premier pas dans la compréhension de tout comportement. Etudier la perception c'est étudier comment un individu entend, sent et se sent.

1.2. Handicap

En son sens général, le mot **handicap** se définit comme un désavantage, une infirmité. Il singularise le sujet par rapport à lui-même, mais il dépend aussi de son environnement (Mbele 2008).

De manière générale la notion du handicap renvoi au désavantage ou à une infirmité. Actuellement dans plusieurs sociétés on privilégie l'appellation *situation de*

handicap, personne en situation de handicap. Depuis longtemps le handicap était toujours rattaché à la personne, cette conception continue dans plusieurs sociétés.

L'importance des situations de handicap dans les sociétés actuelles apparaît de plus en plus considérable compte tenu du poids psychologique, médical et sociopolitique des situations sur la vie quotidienne des humains (Mbele 2008).

La notion de handicap est récente, apparue au XVI^{ème} siècle. Etymologiquement issu de l'expression anglaise *hand in cap* qui se traduit en français *la main dans le chapeau* ou dans *la casquette*, le terme handicap fait référence au hasard, au tiers, dans un premier sens. Dans un second sens, attribué aux courses hippiques, il fait référence au fait d'égaliser ou d'équilibrer les chances entre chevaux en dotant les plus performants d'une charge supérieure à celle attribuée aux chevaux médiocres.

1.3. Education inclusive

L'inclusion dans le contexte de l'éducation ou scolaire se fonde sur l'idée que tous les enfants doivent apprendre ensemble, quels que soient leurs différences ou handicap. Elle recommande un processus d'accroissement des apprentissages et de participation de tous les élèves. C'est un idéal auquel les écoles doivent aspirer.

L'inclusion scolaire des élèves avec handicaps ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage est un mouvement dont les fondements sociologiques et philosophiques sont désormais bien établis, (Vienneau, 2002).

L'inclusion scolaire s'appuie, entre autres arguments, sur des principes d'égalité des droits éducatifs et d'accès universel à l'institution qui « joue un rôle fondamental dans l'apprentissage des règles de la vie en société et dans le processus d'intégration sociale des individus : l'École » (Ducharme, 2008).

II. THEORIES EXPLICATIVES DE LA PERCEPTION

2.1. Théorie de la pédagogie différenciée

Souvent, dès qu'on parle de « différenciation », c'est tout de suite la polysémie qui vient à l'esprit.

En effet, dans toute société, les personnes disposent de leur propre personnalité et agissent en fonction de cela à travers diverses pratiques. En termes de pédagogie, la méthode différenciée est utilisée pour des enfants d'une même classe, qui ne sont pas tous adaptés à une même méthode et à une même pratique.

Philippe Meirieu (1997), la méthode de la pédagogie différenciée consiste à essayer pour l'enseignant de travailler la même compétence. Cette compétence, par contre, sera travaillée de la manière la plus détaillée qui soit, ou le plus souvent, l'enseignant emprunte un chemin différent en fonction de l'élève. Bernard et al. (2017), considèrent la pédagogie différenciée comme une démarche d'enseignement qui consiste à varier les méthodes pour tenir compte de l'hétérogénéité des classes ainsi que la diversité des modes et besoins d'apprentissages des élèves.

De Landsheere définit la pédagogie différenciée comme « une démarche qui cherche à mettre en œuvre un ensemble diversifié de moyens et des procédures d'enseignement et d'apprentissage afin de permettre à des élèves d'âges, d'aptitudes, de comportements, de savoir-faire hétérogène, mais regrouper dans une même division, d'atteindre par des voies différentes des objectifs communs. »

2.2. Théorie de la perception de la personne handicapée

Tomkwiewicz (cité par Lokaya 2018), élabore une théorie explicative du handicap qui part de l'idée selon laquelle, de tout temps, les sociétés ont élaboré des théories pour expliquer le handicap, la survenue d'une déficience, l'existence des différences.

De ces théories populaires ou culturelles découle la manière dont on considère et traite les personnes en situation de handicap, notamment en fonction de l'origine supposée de la déficience... inconsciemment, nous en gardons tous une trace.

Les attitudes négatives constituaient probablement le plus grand obstacle à l'accès des élèves en situation de handicap à l'école et à la possibilité d'en profiter. Ces attitudes négatives se retrouvent à tous les niveaux : les parents, membres de la communauté, établissements scolaires, enseignants, fonctionnaires et les personnes handicapées elles-mêmes. La crainte, la honte, les tabous, l'ignorance, les informations erronées encouragent toutes ces attitudes négatives face au handicap. L'impact de ces attitudes se manifeste en évidence à la maison, à l'école, au sein de la communauté et à l'échelon de la politique nationale à travers la planification, les budgets et la programmation (Ingozo cité par Lokaya, 2018).

III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

3.1. Milieu de l'étude

La présente étude s'est déroulée dans la Ville-Province de Kinshasa. La collecte des données a été faite dans les milieux scolaires inclusifs regroupés en quatre régimes de gestion de l'enseignement en RDC : Ecoles Non Conventionnées, Ecoles Conventionnées Catholiques, Ecoles Conventionnées Protestantes, Ecoles Conventionnées Kimbanguistes.

3.2. Population Cible et échantillon d'étude

Pour ce qui est de la population, elle est du deuxième type, c'est-à-dire constituée des enseignants du primaire des écoles inclusives de la Ville-Province de Kinshasa. Nous avons travaillé avec une population finie, car le nombre des écoles primaires inclusives existantes est très faible dans la Ville-Province de Kinshasa.

Cette population d'enseignants provient de 11 écoles inclusives qui sont réparties en régime de gestion de l'enseignement en RDC tel que décrit dans le tableau ci-dessous : Ecoles non Conventionnées 3, Ecole Conventionnées Catholiques 5 enseignants, Ecole Conventionnées Protestantes 2, Ecole Conventionnées Kimbanguistes 1, ont constitué notre échantillon. Cet échantillon non probabiliste a été tiré de manière non au hasard sur base de la disponibilité de nos sujets.

3.3. Instruments de récolte traitement des données

Pour la récolte des données, nous avons recouru à la combinaison de méthode d'enquête et les techniques suivantes : documentaire et questionnaires qui a consisté à récolter et analyse de contenu, en ce qui concerne la technique documentaire cette dernière consiste savoir les ouvrages ou documents qui sont en rapport avec notre recherche. Nous avons fait recours au questionnaire à cause de son application plus rapide, plus facile et qui nous ont permis de recueillir un maximum d'information en un temps record et moins durable.

IV. RESULTATS DE L'ETUDE

4.1. Présentation globale des résultats

Dans ce premier point, nous présentons les données de notre enquête réalisée sur le terrain à l'aide de quelques indices statistiques en termes de pourcentage. Soulignons par ailleurs que cette présentation se fait à deux niveaux différentiels, c'est-à-dire en rapport avec chaque variable intermédiaire retenue dans cette étude. Pour le calcul du pourcentage nous avons utilisé la formule suivante.

$$\frac{f}{N} \times 100$$

f: fréquence

N: Nombre d'observation

Tableau I. Explications reçues sur le handicap

Indice statistique	Effectif	%
Biologique	43	56
Sorcellerie	21	27
Divine	13	17
Total	77	100

La lecture de ce tableau nous démontre que 56% des enseignants enquêtés admettent que le handicap peut être biologique, 27% pensent que c'est dû à la sorcellerie et 17% des enseignants enquêtés croient que le handicap peut tirer à des origines divines.

Dans cette perspective, les enseignants enquêtés ont répondu chacun selon ce qu'il pense et comprend d'une personne en situation de handicap. Pour certains, une personne en situation de handicap est celle dont la déficience en interaction avec son environnement ne lui favorise pas l'accomplissement de ses activités habituelles de la vie ; Pour d'autres par contre une personne en situation de handicap est une personne ayant une déficience mentale, physique et sensorielle.

Pour d'autres encore on ne parle pas seulement du handicap lorsqu'une personne a une déficience et des incapacités mais on parle du handicap lorsqu'une personne ayant une déficience et des incapacités qui rencontre des barrières qui lui créent des désavantages à la vie courante ou par rapport aux autres et a fin d'autres encore ajoutent que c'est une personne qui n'a pas les mêmes performances humaines que les autres.

Tableau II. Droit à l'éducation ou à la scolarisation des personnes en situation de handicap

Indice statistique	Effectif	%
Avis		
Oui	73	95
Non	4	5
Total	77	100

Le tableau ci-haut nous atteste que 95% des enseignants ayant participé à notre enquête reconnaissent le droit à l'éducation des personnes en situation de handicap et 5% ne reconnaissent pas le droit à l'éducation des personnes en situation de handicap. Plusieurs de ceux qui ont répondu Oui, pensent qu'une personne handicapée est aussi comme toute autre personne malgré son handicap et elle a droit à l'éducation, l'instruction et à la socialisation comme toute personne quant à ceux qui ont répondu Non, ils pensent qu'une personne handicapée n'a pas le droit à l'éducation et à la scolarisation du fait de son handicap et il conviendrait que cette dernière reste à la maison.

Tableau III. Possibilité d'inclusion des élèves en situation de handicap

Indice statistique	Effectif	%
Avis		
Oui	69	90
Non	8	10
Total	77	100

Il ressort de ce tableau que 90% des enseignants pensent que les élèves en situation de handicap peuvent étudier dans leurs classes et 10% ont émis un avis contraire. Pour les enseignants qui ont répondu par l'affirmative, ils croient que les enfants en situation de handicap sont des êtres avant tout et ce sont des enfants comme tous les

autres enfants ainsi ils ont droits d'être scolarisés et une éducation de qualité. Par contre pour ceux qui ont répondu par la négative, les enfants en situation de handicap ne peuvent pas étudier dans leurs classes puisqu'ils ont des déficiences et ils créent un retard dans le bon déroulement des activités au sein de la classe.

Tableau IV. Enseigner les élèves en situation de handicap

Indice statistique	Effectif	%
Avis		
Oui	72	94
Non	5	6
Total	77	100

Les données de ce tableau affichent que 94% des enseignants enquêtés souhaitent continuer à enseigner les élèves en situation de handicap, 6% des enseignants enquêtés ne le souhaitent pas. En effet, la majorité des enseignants sont d'avis à continuer à enseigner les élèves en situation de handicap. Ils pensent qu'ils doivent continuer à le faire parce qu'ils jouissent des mêmes droits que les élèves valides pour favoriser l'égalité de tous les enfants dans la société congolaise.

Quant à ceux qui ne sont pas d'avis, ils pensent qu'ils ne peuvent plus continuer à enseigner les élèves en situation de handicap parce qu'ils trouvent ça ennuyant, embarrassant dans le cas où dans la classe ils ont beaucoup d'élèves en situation de handicap et surtout quand ils ne disposent d'assez des moyens pour les enseigner.

Pour ce faire, 43 enseignants ayant participé dans notre enquête pensent qu'on peut naitre avec le handicap, 26 enseignants pensent qu'on peut devenir handicapé suite aux accidents et 18 enseignants quant à eux pensent qu'on peut être handicapé suite à une maladie.

Tableau V. Perception des enseignants sur les élèves en situation de handicap

Indice statistique	Effectif	%
Perception		
Positive	71	92
Négative	6	8
Total	77	100

Il ressort clairement de ce tableau 92% des enseignants enquêtés ont une perception positive sur les élèves en situation de handicap et 8% des enseignants enquêtés ont une perception négative des élèves en situation de handicap. Pour les enseignants qui ont une perception positive des élèves en situation de handicap, pour eux ce sont des enfants comme tous les autres, ils méritent de participer pleinement à la vie de la société et ils ne doivent pas être exclus de toutes les activités au sein de la société. Quant à ceux qui ont une perception négative pour eux une personne handicapée doit être exclue de la vie de la société vue son handicap.

Tableau VI. Sentiments que suscite la présence d'un élève handicapé

Indice statistique	Effectif	%
Sentiments		
Un sentiment de gêne	3	4
Envie de rire	1	1
Honte	1	1

Peur	2	3
Colère	1	1
Pitié	69	90
Total	77	100

La lecture de ce tableau nous montre que 90% des enseignants ils ont pitié quand ils se trouvent devant un élève en situation de handicap, 4% des enseignants ils ont un sentiment de gêne quand ils se trouvent devant un élève en situation de handicap.

Tableau VII. Jugement de l'inclusion des élèves en situation de handicap

Jugement \ Indice statistique	Effectif	%
Bonne	73	95
Mauvaise	4	5
Total	77	100

Il transparaît que 95% des enseignants jugent que l'inclusion des élèves en situation de handicap dans leur classe est bonne et 5% des enseignants jugent l'inclusion des élèves en situation de handicap dans leur classe est mauvaise.

La majorité de ceux qui jugent que l'inclusion des élèves en situation de handicap est bonne, ils disent que cette dernière permet à tous les enfants quelques soit leurs handicaps de profiter à une éducation de qualité qui leur permettront d'avoir une autonomie.

Pour ceux qui ont jugés que l'inclusion des élèves en situation de handicap est mauvaise, ils disent que le fait d'inclure ces derniers dans leurs classes cela retardent l'avancement des enseignements. Les enseignants qui ont participé à notre enquête ont donnés les mots ci-après pour caractériser un élève en situation de handicap :

- un élève ayant une chaise roulante ;
- un élève qui a des béquilles ;
- un élève qui a une canne blanche pour aveugle ;
- un élève qui porte des lunettes (pour les malvoyants) ;
- un élève sourd qui utilise le langage des signes pour communiquer et s'exprimer.

Tableau VIII. Parler aux élèves en situation de handicap pendant la récréation

Avis \ Indice statistique	Effectif	%
Oui	75	97
Non	2	3
Total	77	100

Les résultats de ce tableau démontrent soit 97% des enseignants passent du temps à parler avec les élèves en situation de handicap pendant la récréation et seul 3% des enseignants ne passent pas du temps à parler avec les élèves en situation de handicap pendant la récréation. Pour ceux qui ont répondu Oui, il est essentiellement important de parler à ces élèves pour qu'ils ne se sentent mis à l'écart et délaissé et cela leur évitera une nervosité. Pour ceux qui ont dit Non pour eux ils doivent rester dans leur coin.

Pour certains enseignants ils le font pour les conforter, les stimulés et les encourager de participer aux jeux. Pour d'autres encore cela permet de créer l'émulation et leur intégration, consolidé les liens de familiarisation, d'intimité et de considération avec

ces élèves. Quant à ceux qui ont dit Non, pour eux vu que le temps est imparti il est difficile de parler avec les élèves en situation de handicap pendant la récréation, en plus ils sont occupés à faire la surveillance des autres enfants et de leurs documents.

4.2. Interprétation des résultats

Après analyse des résultats, nous constatons que les enseignants ont une perception positive des élèves en situation de handicap. Cette perception peut s'expliquer par l'accoutumance et le fait de s'habituer aux personnes en situation de handicap. Vu le temps qu'ils ont passé à côté de ces derniers a changé leur façon de voir le handicap. Ces résultats marchent de pair avec l'idée de la théorie de la perception des personnes handicapé, cette dernière considère que quand un enseignant a une attitude négative cela constituerait probablement le plus grand obstacle à l'accession des élèves en situation de handicap à l'école inclusive, mais au contraire, si ce dernier développe une attitude positive cela favoriserait une inclusion scolaire effective dans des établissements scolaires. Ce qui nous pousse à dire que les sujets de notre étude ont développé une attitude positive en vers ces élèves qui sont en situation de handicap vue l'habitude qu'ils ont développé ensemble depuis un certain temps.

4.3. Discussion de résultat

Les résultats rencontrent ceux de Mbanza dans le sens que ces derniers démontrent que les personnels académique et scientifique de l'université de Kinshasa sont favorables à l'inclusion des étudiants aveugles tout comme les présents résultats où les enseignants des écoles inclusives apprécient favorablement l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Le même constat est fait avec les résultats de Ngandu Ketoka selon lesquels les chefs d'établissement de la province éducationnelle de Kinshasa-Lukunga sont favorable à l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Par contre les résultats de Kalonji se diffèrent de ces résultats d'autant plus que les sujets de son étude ne sont pas favorables à l'inclusion des élèves en situation de handicap.

CONCLUSION

La présente étude a pour objet de déceler les différentes perceptions qu'ont les enseignants du primaire des écoles ordinaires à classes inclusives de la ville-Province de Kinshasa. Pour ce faire, une enquête a été menée au travers la technique de questionnaire auprès des enseignants des écoles inclusives.

Cependant, le problème de la scolarisation des personnes en situation de handicap dans les écoles inclusives ne concerne pas que les politiques. Il touche aussi les acteurs éducatifs, notamment les enseignants qui doivent accueillir ces enfants dans les classes. Il est donc impérieux de connaître leurs points de vue, en vue de déterminer une politique réaliste de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap mental dans les écoles inclusives.

Les résultats obtenus attestent que, les fréquences observées sont transformées en pourcentages ainsi dégagés et ont été analysés et interprétés. C'est de cette façon que nous avons aboutie aux résultats qui confirment notre hypothèse de travail selon laquelle les enseignants des écoles primaires inclusives de la Ville-Province de Kinshasa ont une perception positive sur les élèves en situation de handicap et ils souhaitent continuer à les enseigner au sein de leurs classes. L'éducation est un droit fondamental qui est reconnu par les lois tant nationales qu'internationales.

Il est vrai que l'enseignement inclusif nécessite beaucoup de moyens, mais il est aussi admis que l'enseignement spécial favorise la ségrégation et la discrimination. Ainsi, pour un pays qui est à la recherche d'une cohésion entre ses fils et filles, il a intérêt à tenter cela par l'organisation et la réussite de l'enseignement inclusif.

Références bibliographiques

- De Landsheere, G. (1972). *Introduction à la recherche en éducation*. Paris : Armand Collin.
- Journal officiel. *Constitution de la république démocratique du Congo de 2006 modifié par la loi N°11/002 du 20 janvier 2011*.
- Mbele, J.d. (2010). *Représentation des situations de handicap au Congo-Brazzaville : une approche psychologique et socioculturelle*, Université de Lumière Lyon 2, thèse de doctorat.
- Mukenge Kabeya, D. (2016). *Organisation et rendement scolaire des élèves des écoles primaires à classes inclusives de la ville-Province de Kinshasa*, Université de Kinshasa/Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation/mémoire DES.
- Mulenda Sumbu, A. (2016). *De l'inclusion des élèves vivant avec surdité dans quelques écoles ordinaires de Kinshasa*. Mémoire de diplôme d'étude supérieure en Psychologie non publié : Université de Kinshasa. Kinshasa.
- Ngandu Ketoka, D. (2018) : *Perception des élèves en situation de handicap par les chefs d'établissements de quelques écoles ordinaires de la province éducationnelle de Kinshasa-Lukunga*, TFC, Université de Kinshasa/FPSE. Inédit.
- Ntumba Konsokubi, P. (2023). *La motivation de certains parents Kinois à scolariser leurs enfants handicapés mentaux*. Mémoire de diplôme d'étude supérieure en Psychologie non publié : Université de Kinshasa. Kinshasa.
- Unesco. (2000). *Une éducation de qualité pour tous les jeunes*. Ed. Paris : Unesco.
- Vienneau, R. (2002). *Pédagogie de l'inclusion : fondement, définition, défit et perspective*. Education et Francophonie.